



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-288

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées /

65-2022-11-18-00009 - Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDETSPP 65 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2022-11-18-00009

Arrêté portant composition du bureau de vote
concernant l'élection du comité social
d'administration de proximité de la DDETSPP 65



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n°
Portant composition du bureau de vote concernant l'élection du
comité social d'administration de proximité de la DDETSPP 65**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° IOMA2228011A du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité sociale d'administration de proximité de la DDETSPP 65 se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Grégory	FERRA
Vice-Présidente	Régine	MORLAS
Secrétaire	Ludivine	CARRERE
Secrétaire adjointe	Séverine	DEBAR

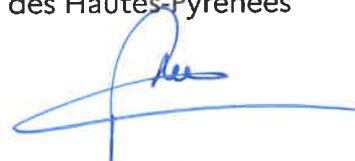
Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
Alliance du Trèfle	Annick	PINARD
CFTC	Johann	PASCOT
FSU	Philippe	BERANGER
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Martine	HARNICHARD
UFSE-CGT	John	BOGAERTS
FO / SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Antoine	BAYLOT
CFDT	Jean	MORIERES
FO / SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Céline	COLOMES
FSU	Jean-Marie	SCHEER
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Géraldine	FABIOUX
UFSE-CGT	Yannick	POUY
CFDT	Olivier	RAMOND

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

A TARBES, le 18 novembre 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations
des Hautes-Pyrénées



Grégory FERRA